

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 19/2017

Rabat, le 11/10/2017

ONSSA : Bilan du contrôle sanitaire des denrées alimentaires durant le mois de septembre 2017

Les contrôles des produits alimentaires effectués par l'ONSSA au cours du mois de septembre 2017 ont concerné près de **590.000 tonnes** de divers produits répartis comme suit :

- **Sur le marché local** : les inspecteurs de l'ONSSA ont réalisé **4621 visites** de contrôle sur le terrain dont **1457** en commissions mixtes provinciales et préfectorales. Ces investigations ont abouti :
 - ✓ au contrôle de **76.230 tonnes** de produits alimentaires ;
 - ✓ à la saisie et à la destruction de **186 tonnes** de produits impropres à la consommation dont principalement **145 tonnes** de viandes rouges et blanches, **15 tonnes** des produits de la pêche, **03 tonnes** du lait et dérivés, et **23 tonnes** de divers produits alimentaires.
 - ✓ La transmission au parquet de **177 dossiers** pour jugement.
- **A l'importation** : le contrôle de **395.900 tonnes** de divers produits alimentaires. A l'issu de ces contrôles, **1848** certificats d'admission ont été délivrés et **40 tonnes** de produits alimentaires ont été refoulés pour non-conformité aux exigences réglementaires en vigueur.
- **A l'exportation** : **117.200 tonnes** de produits alimentaires ont été contrôlés et ont abouti à la délivrance de **4238 certificats** sanitaires et phytosanitaires.

Par ailleurs, dans le cadre de son programme préventif et conformément aux dispositions de la loi 28.07 relative à la sécurité sanitaire des produits alimentaires, les services de l'ONSSA ont :

- délivré **42 agréments et autorisations** sanitaires aux établissements et entreprises alimentaires soit un total général de **5.503 établissements** agréés et autorisés à ce jour.
- réalisé **202 visites** sanitaires de suivi pour vérifier le respect et le maintien des exigences sanitaires dans les établissements déjà agréés et autorisés par l'ONSSA ;
- effectué **198 visites** d'inspection lors des opérations de certification ou d'enquêtes sanitaires ;
- délivré **37 attestations ATP** pour le transport international et **399 certificats d'agrément** sanitaire pour le transport national des produits périssables ;
- procédé à la suspension de l'agrément de **2 établissements** et au retrait d'agrément de **4 établissements** pour non-conformité aux exigences réglementaires en vigueur.

L'ONSSA est un établissement public, sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture ,de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, créé par la loi n° 25-08 et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.

Tél: 0537 67 65 54

Fax: 0537 68 20 49

Email : communication@onssa.gov.ma

www.onssa.gov.ma